

Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) en FIR Paris LFFF pour Transat Jacques Vabre
En vigueur : Du 26 octobre au 3 novembre 2019

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Le Havre Octeville LFOH, Deauville Normandie LFRG

ACTIVITÉ

À l'occasion du départ de la course transatlantique en double "Transat Jacques Vabre", sont créées deux zones réglementées temporaires:
- ZRT 1 au large du Havre et ZRT 2 au large de Deauville.



DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Le 26 octobre : 0700-1600
Du 27 octobre au 3 novembre : 0800-1700

INFORMATION DES USAGERS

Deauville ATIS: 119.180 MHz
Deauville TWR: 118.300 MHz
Deauville INFO: 121.425 MHz
Deauville APP: 120.350 MHz
Le Havre INFO: 135.200 MHz

GESTIONNAIRE

Deauville APP

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui lorsqu'elles sont actives, coexistent avec les espaces aériens avec lesquels elles interfèrent

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire, y compris pour les aéronefs sans personne à bord, sauf :

- ◆ aéronefs mandatés par l'organisateur et autorisés par la Préfecture de la Seine Maritime,
- ◆ aéronefs des administrations de l'État,
- ◆ aéronefs de l'administration portuaire,
- ◆ CAG IFR au départ et à destination de l'aérodrome du Havre Octeville (LFOH) en évitant le survol des voiliers,
- ◆ CAG IFR au départ et à destination de l'aérodrome de Deauville Normandie (LFRG) en évitant le survol des voiliers,
- ◆ aéronefs d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement des ZRT, après contact préalable auprès de la Directrice de la Course (Tél : 06 60 90 66 05).

SERVICES RENDUS

ZRT 1 : Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par Deauville APP
 ZRT 2 : Les services sont conformes à la classe de l'espace aérien avec lequel la ZRT interfère

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

| <p>ZRT 1 (au large du Havre)</p> <p><u>Limites latérales</u> 49°43'00" N - 000°04'34" E 49°42'24" N - 000°11'29" E 49°31'21" N - 000°00'17" W 49°27'43" N - 000°07'07" E 49°27'38" N - 000°08'29" E 49°27'30" N - 000°06'28" E 49°25'51" N - 000°04'01" W 49°35'53" N - 000°10'54" W 49°43'00" N - 000°04'34" E</p> <p>À l'exclusion de la partie interférente avec la zone LF-P 28</p> | <p>ZRT 2 (au large de Deauville)</p> <p><u>Limites latérales</u> 49°25'51" N - 000°04'01" W 49°27'30" N - 000°06'28" E 49°27'38" N - 000°08'29" E 49°27'24" N - 000°11'54" E 49°25'16" N - 000°11'54" E la côte atlantique française 49°19'39" N - 000°00'11" E 49°25'51" N - 000°04'01" W</p> <p>À l'exclusion de la partie interférente avec la zone LF-P 28</p> |
|--|--|
| <p><u>Limites verticales</u> SFC – 2500 FT AMSL</p> | |